Commune de La Roche

Assemblée communale - convocation

Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont convoqué(e)s en assemblée communale ordinaire le :

jeudi 15 décembre 2022 à 20h00
à la salle La Berra de la Maison de Ville
(Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche)

Tractanda

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)

2. **Immeubles du patrimoine financier**

   2.1 Décision de principe sur la rénovation ou la vente (délégation de compétence au Conseil communal) de la Ferme du Pelevuit

   2.2 Décision de principe sur la rénovation ou la vente (délégation de compétence au Conseil communal) de l'immeuble de la Passade

3. **Budget 2023**

   3.1 Budget de fonctionnement
   - 3.1.1 Présentation
   - 3.1.2 Rapport de la Commission financière

   3.2 Budget d'investissement
   - 3.2.1 Mesures de protection contre le ruissellement
   - 3.2.2 Crédit en faveur de l'école provisoire
   - 3.2.3 Création d'une route d'accès à l'alpage de la Richerne
   - 3.2.4 Réfection du chemin du Grand Praz
   - 3.2.5 Réfection du chemin des Pointes
   - 3.2.6 Réfection de la route du Belvédère, 3ème étape
   - 3.2.7 Réfection de la Ferme du Pelevuit

   3.3 Rapport de la Commission financière

   3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2023

4. **Budget 2023 du Foyer St-Joseph**

   4.1 Budget de fonctionnement
   - 4.1.1 Présentation
   - 4.1.2 Rapport de la Commission financière

   4.2 Budget d'investissement
   - 4.2.1 Présentation
   - 4.2.2 Rapport de la Commission financière

   4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2023

5. **Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois**
   - 5.1 Présentation
   - 5.2 Approbation

6. **Divers**

Tous les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

A l'issue de l'assemblée, une verrée vous sera offerte.